



**DOSSIER UNIQUE
D'INFORMATION
ENFANTS DE 2 ANS ½ À 13 ANS**

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

SCOLAIRE



PÉRISCOLAIRE



EXTRASCOLAIRE

La fiche d'inscription (une par enfant) est à déposer avec les pièces à joindre uniquement à l'accueil de la mairie avant le 26 juin 2026



La fiche de renseignement est à compléter chaque année, elle est commune aux services suivants :

- École maternelle et élémentaire,
- Restauration scolaire,
- Accueil Périscolaire (semaine scolaire : matin, midi, soir et mercredi),
- Accueil Extrascolaire (vacances scolaires sauf les vacances de Fin d'année).

Pour l'année 2026/2027, elle sera à déposer uniquement au secrétariat de la mairie jusqu'au vendredi 26 juin 2026.

DOCUMENTS A FOURNIR

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A JOINDRE A LA FICHE DE RENSEIGNEMENT		ENFANT DEJA INSCRIT ANNEE PRECEDENTE	PREMIERE INSCRIPTION	FAMILLE EXTERIEURE (Hors Commune)
INSCRIPTION	Une fiche de renseignement par enfant inscrit	X	X	X
SANTE	Un document ou une copie du carnet de santé attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge.	X	X	X
ASSURANCE	Attestation d'assurance scolaire	X	X	X
	Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident	X	X	X
CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE	<input checked="" type="checkbox"/> Le certificat de radiation délivré par la direction de l'ancienne école, <input checked="" type="checkbox"/> Le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant ou tout autre document prouvant son identité et sa filiation,		X	
CAF	L'Attestation CAF précisant le quotient familial pour permettre l'application d'un tarif préférentiel,	X	X	
	L'Attestation Pass Temps Libre et Pass Vacances,	X	X	X
	L'Attestation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh)	X	X	X
RESSOURCES	Dernier avis d'imposition pour toute personne non allocataire CAF, pour le calcul du quotient familial	X	X	
	En cas de garde alternée : Copie du jugement de garde	X	X	X
	Un RIB pour les prélèvements automatiques si autorisation de prélèvement.	X	X	X
		<i>Si changement</i>		

LES ECOLES

Pour toute nouvelle inscription, prendre contact avec la directrice ou le directeur de l'école.

Un livret d'accueil, commun à chaque, école sera fourni aux familles




ECOLE MATERNELLE

Gustave PAROT

1 place Saint-Hubert 23000 Sainte-Feyre

 ce.0230443g@ac-limoges.fr

 05 55 80 02 38

Elle accueille des enfants à partir de 2 ans avec une obligation scolaire à partir de 3 ans

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 8h50-11h45 / 13h05-16h30

Mardi 8h50-11h45 / 13h05-16h30

Mercredi : Fermé

Jeudi 8h50-11h45 / 13h05-16h30


Vendredi 8h50-11h45 / 13h05-16h30




ECOLE ELEMENTAIRE

Henri GOUMY

5 rue du Parc 23000 Sainte-Feyre

 ce.0230450p@ac-limoges.fr

 05 55 80 06 33

Elle comprend les classes de CP à CM2

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 8h50-12h00 / 13h20-16h30

Mardi 8h50-12h00 / 13h20-16h30

Mercredi : Fermé

Jeudi 8h50-12h00 / 13h20-16h30

Vendredi 8h50-12h00 / 13h20-16h30

L'ACCUEIL DE LOISIRS DE SAINTE FEYRE


L'Accueil de loisirs est ouvert aux enfants âgés de 3 à 13 ans (et sur dérogation à partir de 2,5 ans). Les enfants sont répartis en 2 groupes d'âge. Il fonctionne les mercredis et les vacances scolaires.

(Fermeture aux vacances de Noël).



9 place Saint-Hubert 23000 Sainte-Feyre

 alsh@saintefeyre.fr

 05 87 07 03 78

HORAIRES D'OUVERTURE

Accueil possible en ½ journée avec ou sans repas et en journée complète.

Les Mercredis : De 7h15 à 18h30

De 7h15 à 9h30 : Accueil des enfants
De 9h30 à 12h00 : Activités
De 12h00 à 13h00 : Repas
De 13h00 à 13h30 : Accueil / départ des enfants en ½ jour
De 13h30 à 17h00 : Activités
De 17h00 à 18h30 : Accueil / départ des enfants,

Pendant les vacances scolaires

De 7h30 à 18h30

De 7h30 à 9h30 : Accueil des enfants
De 9h30 à 12h00 : Activités
De 12h00 à 13h00 : Repas
De 13h00 à 13h30 : Accueil / départ des enfants en ½ jour
De 13h30 à 17h00 : Activités
De 17h00 à 18h30 : Accueil / départ des enfants,

INSCRIPTIONS : La fiche de renseignement est obligatoire.

Pour les mercredis, l'inscription doit être effectuée le vendredi précédent.

ANNULATION : A signaler au plus tard le vendredi de la semaine précédente. A défaut, la facturation sera effectuée, sauf sur présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant ou en cas de force majeure formulée par écrit.

Le tarif est calculé en fonction du quotient familial défini par la CAF ou établi à partir de l'avis d'imposition.

Les tarifs sont disponibles sur notre site www.saintefeyre.fr, onglet enfance/jeunesse-Accueil périscolaire – démarches - tarifs

RETROUVEZ-NOUS

www.saintefeyre.fr

Accueil de loisirs les p'tits Loupiots

Abonnez-vous à la new letter sur le site internet :

www.saintefeyre.fr - ALSH new letter pour connaître le programme et les dates d'inscription.

Coupon à remettre obligatoirement à l'ALSH pour s'inscrire

RESTAURATION SCOLAIRE



Place de la Mairie 23000 Sainte-Feyre
✉ restauration@sainte-feyre.fr
☎ 05 55 80 03 21

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT :

Il est proposé deux services :

- Un service « SELF » pour les enfants de l'école élémentaire de 12h00 à 13h20.
- Un service « A TABLE » pour les enfants de l'école maternelle de 11h45 à 13h05

Ce service accueille les enfants scolarisés tous les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire et les vacances scolaires (sauf vacances de Noël).

INSCRIPTIONS : La fiche de renseignement est obligatoire. Pour les enfants de l'école maternelle : le matin par les familles. Pour les enfants de l'école élémentaire : le matin lors de l'appel en classe. Toute inscription effectuée le matin dans les écoles, est considérée comme définitive et sera facturée aux familles sauf pour des raisons exceptionnelles. place pour les élèves ayant une allergie alimentaire. Un panier repas

ALLERGIE ALIMENTAIRE : Un projet d'accueil (PAI) peut être mis en place pour les élèves ayant une allergie alimentaire. Un panier repas peut être autorisé.

La famille assure alors la pleine responsabilité de la fourniture du repas, du conditionnement et du transport (respect de la chaîne du froid).

ACCUEIL PERISCOLAIRE



9 place Saint-Hubert 23000 Sainte-Feyre
✉ alsh@sainte-feyre.fr
☎ 05 87 07 03 78

Des accueils pré et post scolaires sont proposés pour les élèves des écoles de la commune les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT :

Le matin de 7h15 à 8h50
Le soir de 16h20 à 18h30

Les enfants qui attendent entre les deux grilles d'entrée de l'école élémentaire sont sous la responsabilité de leur famille, le matin avant 8h50 et le soir dès 16h20.

INSCRIPTIONS : La fiche de renseignement est obligatoire. L'accueil est ouvert selon les besoins des familles sans inscription préalable.

AIDE AUX DEVOIRS :

Une aide aux devoirs est proposée sur l'année scolaire aux enfants sur inscription dès le mois de septembre :

- Le lundi de 16h50 à 17h30
- Le jeudi de 16h50 à 17h30

L'objectif étant de permettre aux enfants :

- D'acquérir une meilleure organisation dans le travail
- D'apprendre à réviser efficacement
- D'acquérir des méthodes de travail
- D'apprendre et comprendre ses leçons
- De gagner en autonomie.
- De s'avancer sur ses devoirs

L'aide aux devoirs est encadrée par :

- Les animateurs de l'Accueil de Loisirs
- Les bénévoles au dispositif d'accompagnement éducatif.

Tarifs des mercredis et vacances scolaires

<u>Commune</u>	Journée sans repas	1/2 journée sans repas	Repas
QF de 0 à 430	5.16 €	2.58 €	3.59 €
QF de 431 à 640	6.56 €	3.28 €	3.59 €
QF de 641 à 855	8.76 €	4.39 €	3.59 €
QF de 856 à 1070	11 €	5.50 €	3.59 €
QF + 1070	13.94 €	6.97 €	3.59 €

Hors commune

QF de 0 à 430	6.56 €	3.28 €	3.59 €
QF de 431 à 640	8.78 €	4.39 €	3.59 €
QF de 641 à 855	11.00 €	5.50 €	3.59 €
QF de 856 à 1070	12.32 €	6.16 €	3.59 €
QF + 1070	15.36 €	7.68 €	3.59 €

Tarifs complémentaires aux activités

exceptionnelles de l'ALSH :

Inférieur à 5.00 € par séance	1.62 €
De 6.00 € à 10.00 € par séance	2.42 €
De 11.00 € à 15.00 € par séance	3.84 €
De 16.00 € à 20.00 € par séance	7.98 €
Supérieur à 20.00 € par séance	9.19 €

Tarifs périscolaires

	Repas	Accueil Matin ou Soir	Accueil pause méridienne
Enfant	3.49 €	1.69 €	0.10 €
Adulte	8.08 €		

Cf délibération du Conseil Municipal n°2026-002 du 16/02/2026

TARIFS :

Les tarifs sont disponibles sur notre site www.sainte-feyre.fr, onglet enfance/jeunesse-Accueil périscolaire – démarches - tarifs

AIDES FINANCIERES AUX VACANCES ET AUX TEMPS LIBRES (ALSH)

Les aides sont soumises à certaines conditions de ressources.

- Pass vacances : Participation aux frais de séjours, utilisable sur 12 jours maximum
- Pass temps libres : Participation aux frais de fréquentation des accueils de loisirs, utilisable les mercredis et vacances scolaires,

Le paiement : l'aide est directement déduite de la facturation aux familles

CONDITIONS GENERALES

Pour les familles allocataires CAF de la Creuse, fournir à l'Accueil de Loisirs :

- L'attestation précisant le quotient familial
- L'attestation Pass Temps Libre
- L'Attestation Pass vacances

Pour les familles non-allocataires, fournir à l'Accueil de Loisirs, le dernier avis d'imposition pour permettre de calculer votre quotient familial

LE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

Il est calculé en fonction des ressources de la famille et du nombre de parts fiscales du foyer figurant sur l'avis d'imposition.

Les documents de la CAF sont obligatoires pour bénéficier des aides et doivent être fournis en début d'année civile et pour tout changement de situation.

RESPONSABILITE

Aucun médicament ne peut être administré aux enfants par le personnel éducatif (Sauf sur ordonnance). Les parents doivent en tenir compte lorsqu'il consulte un médecin.

Seules les personnes notées sur la fiche d'inscription sont autorisées à venir chercher les enfants.

Pour des personnes venant chercher occasionnellement les enfants, une autorisation du responsable légal sera exigée, ainsi qu'un justificatif d'identité